

Un recours pour annuler le 2^e vote éolien de La Praz

Énergie

Les opposants font recours au Conseil d'État contre le second vote sur le projet éolien du Mollendruz

L'affaire passe au niveau supérieur. Après que La Praz, dans le Nord vaudois, a annoncé sa volonté de faire revoter son Conseil général sur le projet éolien qu'il avait refusé le 18 janvier dernier, les opposants font recours. Selon nos informations, huit citoyens du village portent la question devant le Conseil d'État, demandant un effet suspensif. Si l'Exécutif cantonal les suit, le conseil du 27 mars prochain pourrait être suspendu, voire annulé. Une péripétie de plus pour le parc éolien du Mollendruz, un des plus importants projets vaudois, vieux de dix ans.

«Il n'y a effectivement pas d'article de loi qui interdise un deuxième vote sur le même objet, avance Laurent Trivelli, avocat des recourants. Mais ce n'est en rien une raison! Par contre, c'est abso-

lument contraire à la façon dont les gens conçoivent leurs institutions. Le courrier des lecteurs de *24 heures* le montre bien.» Il cite au passage la décision du Conseil national de refuser un deuxième vote sur l'immigration de masse, en 2017. «Il n'y a aucun précédent, il nous faut une jurisprudence là-dessus. Imaginez que la décision soit cassée plus tard par le Tribunal cantonal ou fédéral...»

Syndique de La Praz, Anni Sordet se dit surprise. «Les gens votent ce qu'ils veulent et s'ils veulent avec un élément nouveau: deux communes poursuivent ce projet, et pas nous.» Pour Énergie naturelle Mollendruz SA, Pierre Dessement se veut rassurant: «Cette décision a été prise après avis des services juridiques de l'État. On est extrêmement serein. Je vois mal le Conseil d'État refuser à une Commune de réunir une assemblée de commune.»

À noter qu'au Conseil d'État, se trouve la ministre de l'Énergie, Jacqueline de Quattro: juriste de formation. **Erwan Le Bec**